



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 25 JUIN 2019

**Présents** : Mme SYLVESTRE (Comité), M. PEZIÈRE, PODAN-MAVOUNZY, SENEAL, TRAON.

**Excusés** : M. NDIAYE, SABATE

### **INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2018/2019)**

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

**ATTENTION** : La commission se réunissant tous les mardis à partir de 16h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même

Toute demande de dérogation concernant les fermetures de terrain (avec arrêté municipal et liste de matches concernés) doit parvenir au Secrétariat le vendredi avant 12H dernier délai

### **INFORMATION IMPORTANTE**

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

### **RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE du 20 juin 2019**

#### **CVO Crédit Mutuel 17 ans**

Match n° 21414956 du 02/06/2019  
FC GOUSSAINVILLE / RFC ARGENTEUIL

La commission décide 2 matchs à huis clos au Club de Goussainville FC à compter du 01/07/2019 pour la catégorie U17.

La Commission demande au club de prendre connaissance de l'Art. 40.6 du R.S.

#### **Seniors D3 Poule B**

Match n° 20518071 du 26/05/2019  
FAS ARNOUVILLE / FC SOISY ANDILLY MARGENCY

La commission décide 2 matchs à huis clos au Club d'Arnouville FAS à compter du 01/07/2019

La Commission demande au club de prendre connaissance de l'Art. 40.6 du R.S.

De plus la commission décide :

Match perdu pour le club d'ARNOUVILLE FAS	-1 point 0 but
Match gagné au club de SOISY AND MARGENCY FC	3 points 3 buts



## COURRIERS DES CLUBS

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.**

### **FC ARRONVILLE**

Mail du 24/06/2019

Suite erreur administrative, recréditer la somme de 96 Euros au profit du FC Arronville

### **AS CHARS**

Mail du 12/06/2019

Vous devez envoyer un courrier à la LPIFF pour annuler votre engagement

### **AS ERAGNY FC**

Mail du 25/06/2019

Pris note de l'engagement d'une équipe + 55 ans 2019-2020

### **ES MARLY LA VILLE**

Mail du 17/06/2019

Il n'y a pas de Championnat U20 en DVOF (voir PV du 18/06/2019)

### **JS PONTOISIENNE**

Il n'y a pas de Championnat U20 en DVOF en 2019-2020

## OBLIGATIONS : Art. 11.4 du RS du DVOF

La Commission demande aux Clubs de se référer à l'Art. 11.4 du RS du DVOF concernant les obligations à remplir pour les engagements des équipes qui évolueront dans la catégorie Seniors D3 dans le Championnat 2019/2020. Une réponse devra être faite avant le 15/08/2019.

Départemental 3 D3	2 équipes Séniors du dimanche AM disputant un championnat départemental	Soit : 1 équipe à 11 (U19 ou U17 ou U15)	Soit 1 équipe féminine	1 équipe de foot animation (7 et ou 9) présente sur les 2 phases
-----------------------	---	--	---------------------------	---

Sont concernés :

- CSM Eaubonne
- ACF Bouffémont
- Assyro Chaldéens
- AS Beauchamp

## DÉROGATIONS

La Commission accorde une dérogation pour le terrain synthétique du FC Groslay pour la saison 2019-2020

## ENGAGEMENTS 2019-2020

Les engagements des équipes Jeunes des dernières divisions U18 – U16 – U14 doivent parvenir au DVOF avant le 09/09/2019 dernier délai

**Secrétaire de Séance**  
M. SENEAL

**Président de Séance**  
Mme SYLVESTRE